

On lit dans le Times :

Nous avons vu, la semaine dernière, une demande générale, non-seulement de la part de notre filature, mais aussi de la part de notre continent, et plus spécialement de la France. Beaucoup d'ordres ont été inexécutable par suite la hausse si rapide des prix, et nous croyons que si les détenteurs, qui s'étaient montrés si difficiles, avaient été aussi contents que les semaines précédentes, les transactions auraient eu encore beaucoup plus d'importance.

On ne veut pas dépasser certaines limites, et cela se conçoit en présence d'une situation si tendue : il est évident que les acheteurs ne tiennent à opérer que tant qu'ils ont la marchandise à un prix leur permettant d'établir un compte de revient avantageux, et personne n'ose s'aventurer encore à acheter en prévision d'éventuelles plus ou moins probables. Il en résulte que, dès que les cours sont arrivés à un taux un peu élevé, les affaires se trouvent immédiatement enrayées.

D'un autre côté, on comprend aussi que les détenteurs cherchent autant que possible à atténuer leurs pertes, en profitant de cet empressement des acheteurs pour augmenter leurs prétentions : c'est toujours la même lutte entre acheteur et vendeur. Aujourd'hui, l'avantage est resté à celui-ci ; mais, survenue le calme, la balance penchera de nouveau en faveur de celui-là. Il est bon de remarquer, cependant que, peu à peu tout le monde a pu, plus ou moins, écoulé bonne portion de son stock et que, conséquemment, il est plus facile d'attendre, de telle sorte qu'on voit maintenant plus de détenteurs en dehors du marché qu'il y a quinze jours à peine.

Nous remarquons, du reste, que si l'on est assez coulant pour le coton ordinaire, on se montre, en revanche, beaucoup plus réservé pour les qualités supérieures, et la hausse, si elle continuait, aurait certainement de bon qu'elle ferait offrir du coton introuvable actuellement, et qui pourtant ne manque pas.

Quoique l'on fasse, il est évident que rien ne pourra tirer la filature de sa réserve, tant que nos existences seront aussi importantes et que l'avenir s'annonce d'une façon si incertaine. Nous aurons une demande sensible et régulière avec des prix qui ne s'écarteront pas trop du niveau où nous étions parvenus il y a huit jours ; mais aussitôt que la hausse voudra se faire, nous entendons que la hausse autre que celle qui est insparable d'un marché animé ou d'un marché calme, une hausse enfin rapide, sérieuse, la consommation s'arrêtera court, à moins qu'il ne se produise dans la demande des manufactures un mouvement analogue et qui distance même celui de la matière brute.

GRAINE DE VERS A SOIE.

On écrit de Tiflis, le 9 janvier 1865 :

Une graine saine, convenable pour l'élevage du ver à soie en France, pour encore se récolter, cette année, en quantité suffisante aux besoins de l'industrie, dans les provinces transcaucasiennes de la Russie, et notamment dans la plaine qui longe la Daghestan, non loin de Noukha, en se dirigeant vers Chémakha, dans les villages latéraux situés entre *Thourianichias* et *Charadille*, localités où l'indigène reproduit le cocon de race dite italienne.

Le prolongement de la plaine, au-delà de Chémakha, dans la direction de la mer Caspienne ou de Bakou, puis les provinces persannes limitrophes des anciens Khans, ont fourni dans la dernière campagne une graine d'un rendement apparent inférieur à celui que fait pressager la graine des localités avoisinant Noukha.

Dans ces provinces, la sécurité pour les personnes et les marchandises est aussi certaine que celle dont on jouit aux environs de Tiflis ; néanmoins, il convient d'être prudent et réservé avec les gens du pays. D'un autre côté, les influences climatiques dans ces plaines insalubres obligent les étrangers à prendre diverses précautions hygiéniques, et à s'abstenir de tout excès.

Pour le cocon tatar, la gâtine est la grande exception, tandis que pour le cocon d'Italie, la maladie est la règle. Les cocons de première qualité, c'est-à-dire ceux qui se filaient par les anciens procédés, furent les premiers atteints. En améliorant les procédés de filature, on est parvenu à utiliser comme qualité fine des cocons dont la soie était dépréciée. Or, si au lieu de rechercher les cocons de la race italienne pure qui s'altère d'année en année on dirigeait ses efforts vers le perfectionnement des procédés de filature, on parviendrait assurément à filer le cocon de race tatar.

Alors, on aurait trouvé, pour la reproduction en France, un élève qui rendrait à la manufacture tous les offices du cocon milanais.

(Annales du commerce extérieur).

HAVRE — Jeudi 6 avril. — On a bien continué quelques achats hier, comme nous le faisons pressentir ; nous avons une petite demande assez suivie aujourd'hui pour la filature, mais les vendeurs écoulent, pour la plupart, volontiers et les prix sont faibles ; dans l'ensemble, surtout pour les petits cotons qui sont abondants au marché. Pour les bonnes sortes, relativement assez rares, on maintient encore assez bien les prix.

Les ventes notées à quatre heures et demie vont à 110 b. depuis notre dernier bulletin.

HAVRE — Vendredi 7 Mars. — On a fait, hier soir, quelques lots importants on Oomrawtiee, à prix faciles, ainsi

qu'un bloc de 200 b. Perso. Les quantités disponibles qui ont ainsi changé de mains peuvent s'évaluer à environ 800 b. Ce matin, nous n'avons eu qu'une demande assez restreinte, à prix sans changement sur ceux de la veille.

Les ventes, à quatre heures et demie, y compris les 800 b. déjà mentionnées, sont de 124 b.

SITUATION DE LA BANQUE DE FRANCE

ET DE SES SUCCURSALES

Le 6 avril 1865, au matin.

ACTIF.	
Argent monnayé et lingots, à Paris et dans les succursales.	454.945.361 07
Effets échus hier, à recevoir ce jour.	3.195.539 94
Portefeuille de Paris, dont 68,539,900 fr. 56 c. provenant des succursales.	250.619.532 26
Portefeuille des succursales, effets sur place.	269.779.046
Avances sur lingots et monnaies.	19.100.596 35
Avances sur lingots et monnaies dans les succursales	3.370.195
Avances sur effets publics français	14.802.700
Avances sur effets publics français, dans les succursales.	8.931.200
Avances sur actions et obligations de chemins de fer	29.562.100
Avances sur actions et obligations de chemins de fer dans les succursales.	17.930.350
Avances sur obligations du Crédit foncier.	545.100
Avances sur obligations du Crédit foncier dans les succursales.	338.350
Avances à l'Etat (convention du 12 juin 1857)	60.000.000
Rentes de la réserve.	12.980.750 14
Rentes (fonds disponibles)	36.696.737 91
Rentes immobilières (loi du 9 juin 1857.)	100.000.000
Hôtel et mobilier de la Banque et immeubles des succursales.	8.471.280
Dépenses d'administration de la Banque et des succursales.	4031.897 86
Divers.	6.876.109 98
1.299.098.846 51	
PASSIF.	
Capital de la Banque.	182.500.000
Bénéfices en addition au capital (art. 8, loi du 9 juin 1857)	7.042.671 62
Réserves mobilières.	22.105.750 14
Réserves immobilières de la Banque.	4.000.000
Billets au porteur en circulation (Banque et succursales)	786.434.775
Billets à ordre et récépissés payables à Paris et dans les succursales.	6.951.784 46
Compte courant du Trésor, créditeur.	94.986.311 78
Comptes courants de Paris.	138.726.379 38
Comptes courants dans les succursales.	23.302.521
Dividendes à payer.	1.291.492 75
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales	8.622.006 18
Récompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales.	2.789.444 05
Divers.	15.345.800 15
1.299.098.846 51	
Certifié conforme aux écritures Le sénateur, gouverneur de la Banque de France, ROULAND.	

CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 7 avril 1865.
Les bruits de modifications ministérielles ont entièrement cessé. Il se confirme que la session s'achèvera sans qu'un successeur définitif soit donné à M. de Morny. M. le comte Walewski, encore souffrant de la violente hémorragie qui a inquiété ses nombreux amis, ne pourra s'occuper, d'ici à plusieurs mois, de la politique active.

La discussion du projet d'Adresse continue au Corps législatif. On ne commencera probablement que lundi à s'occuper du paragraphe relatif aux rapports de l'Etat et du clergé. M. Emile Ollivier prendra le premier la parole. M. Berryer lui répondra. On dit toujours que M. Thiers consacrerait un discours à l'appréciation de la convention du 15 septembre.

On dispose de Touton l'escadre cuirassée pour le voyage de l'Empereur en Algérie.

Le théâtre Beaumarchais devait représenter cette semaine un drame dont l'action reposait sur une erreur judiciaire et dans lequel, incidemment, était placée la cause de l'abolition de la peine de mort. La représentation de cette pièce vient d'être interdite.

L'Empereur a décidé qu'un buste de Richard Cobden serait placé au musée de Versailles.

Le *Moniteur de l'Armée* annonce que le général Yusuf, commandant la province d'Alger est rappelé en France pour commander la division militaire de Montpellier. On sait que le nom du général Yusuf est associé aux plus glorieux épisodes de la conquête de l'Algérie ; sa place était marquée dans un pays qu'il connaissait si bien, et où il pouvait rendre encore de grands services, après s'y être illustré ? Aussi se demande-t-on les motifs de son rappel en France que l'on regarde comme une disgrâce.

L'Académie française a fait hier deux élections qui ne contribueront pas à calmer les mécontentements qui s'élevaient contre elle depuis quelque temps. Il s'agissait de pourvoir au remplacement de M. Alfred de Vigny et de M. Ampère. Les candidats à la succession de M. de Vigny étaient M. Autran et M. Camille Doucet. A son premier tour de scrutin, M. Autran a eu 13 voix, M. Camille Doucet 15 ; 3 voix ont été données, on ne sait pourquoi, à M. Jules Janin, qui n'était pas candidat à ce fauteuil. Au second tour de scrutin, M. Doucet a eu 17 voix et M. Autran 15. En conséquence, M. Doucet a été élu.

Le fauteuil de M. Ampère était disputé par M. Jules Janin et M. Prévost-Paradol. Au premier tour, M. Prévost-Paradol et M. Jules Janin ont obtenu 14 voix ; trois académiciens se sont abstenus. Au second tour, M. Prévost-Paradol a réuni 16 voix contre 14 données à M. Jules Janin. M. Prévost-Paradol a donc été élu.

C'est une cabale qui a amené ce double résultat. Le parti de M. Guizot a délégué M. Doucet pour obtenir M. Prévost-Paradol qui connaît M. Doucet en province, qui a lu dix lignes de cet homme de lettres ? Quant à M. Prévost-Paradol, c'est un jeune homme de grande espérance, mais ce n'est pas encore un fruit mûr ; il pourrait attendre au moins quelques années.

M. le duc et Mme la duchesse de Persigny s'embarqueront aujourd'hui ou demain à Marseille pour Rome. L'honorable ancien ministre sera de retour de France dans la seconde quinzaine de Pâques.

Un journal suisse annonce que les habitants de Grench ont fêté le général Langiewicz, devenu leur concitoyen, et qu'ils lui ont offert en don une méche de cheveu de Koscinko, dans un élégant écrin.

Un duel autour duquel il se fait un certain bruit a eu lieu au commencement de cette semaine au bois de Boulogne entre un major anglais et un ancien officier de l'insurrection polonaise. Le major anglais s'entretenait, en langue anglaise, avec plusieurs de ses compatriotes, dans un café des boulevards ; dans le cours de la conversation il vint à parler en termes peu flatteurs de M. Mieroslowski ; l'officier polonais, qui se trouvait près du groupe, se leva et accusa le major de mensonge. De là provocation et duel au pistolet. L'ami de Mieroslowski a été assez grièvement blessé ; son adversaire s'est empressé de quitter la France.

Le *Nain Jaune* vient de faire sa réapparition ; il n'est plus politique. A l'étalage du magasin de nouveautés : *Le Coin de Rue*, on voit deux cages de crinoline, l'une en cercles et rubans d'or, du prix de 2500 francs ; l'autre, en argent, du prix de 2000 francs. Le public s'amasse autour de cette luxueuse excentricité.

Pour toute la correspondance : J. REBOUX

FAITS DIVERS

Nous sommes à même de donner quelques renseignements sur la situation et la nature de l'édifice qui sera consacré à l'Exposition universelle de 1867. Il sera situé au milieu du Champ-de-Mars transformé en jardin. Il affectera la forme elliptique et se composera d'une série de couloirs ou plutôt de grandes allées couvertes, elliptiques ; chacune de ces allées tournantes sera occupée par les produits similaires de tous les pays, de sorte que pour faire l'étude des soieries du monde entier, on n'aura qu'une galerie à parcourir ; en même temps, du milieu de l'axe de l'ellipse rayonneront des cloisons divisant les divers pays, de manière que tous les produits d'un même pays (classés déjà par espèces dans les grandes allées) soient réunis dans le même angle au centre. Pour faire l'étude complète d'un pays, il suffira de parcourir un triangle. L'ellipse intérieure sera consacrée aux beaux-arts. Tel est le projet ingénieux qui est adopté pour le moment.

La cour d'assises du Hainaut vent de condamner à la peine de mort un nommé Leurquin, accusé du meurtre de Hubert Chalmagne, commis voyageur. Le but et le résultat de l'assassinat, ont été un vol de 130 fr. environ. C'est aux environs de Chimay que le crime a été commis. C'est à l'aide d'un marteau de maçon que l'assassin a écorché le crâne de sa victime. La découverte de ce marteau chez le père de Leurquin a été le premier indice qui a servi de base à l'information.

Leurquin était comme une masse inerte après sa condamnation. Mais en arrivant à la prison, il a repris le calme dont il a fait preuve pendant les débats. Vers cinq heures et demie, il a reçu la visite de sa tante et de ses sœurs, qui ont éclaté en sanglots, et celle de son défenseur. Leurquin est resté impassible, et ce n'est que quand une de ses sœurs, lui eut dit que son père ne pouvait venir le voir, étant devenu malade, que le condamné a eu des larmes dans les yeux. C'est pour lui le coup de la mort, a-t-il dit en pleurant.

Étrange nature ! c'est encore, et seulement quand on lui parlait de sa mère, dans le cours du procès, qu'il a fait preuve de quelque émotion. Leurquin a passé une excellente nuit, il a parfaitement dormi, et le gardien de service souhaitait d'avoir toujours un sommeil aussi paisible. Ce matin, il a reçu la visite de sa femme. De la part de celle-ci, la scène a été déchirante ; mais, comme hier, lors de la visite de sa tante et de ses sœurs, Leurquin est resté calme.

Un cas extraordinaire s'est présenté le 5 devant le Tribunal de police de Malborough. Un domestique de M. l'ambassadeur de France était accusé d'avoir maltraité une jeune femme. Un solliciteur qui a paru pour l'ambassadeur, a dit que l'on ne pouvait pas procéder contre le prévenu (domestique de l'ambassade française) sans la permission du ministre des affaires étrangères. Le magistrat a admis cette fin de non-recevoir et a refusé d'entendre les parties.

(Eveningstar, 6 avril). La mortalité en Angleterre vient d'augmenter subitement ; la semaine dernière, à Londres et dans les neuf plus grandes villes, les décès se sont élevés à 3327 ou 32 par mille. C'est à Manchester surtout que la mortalité a été la plus grande, et à Suffolk qu'elle a été la moindre. Les naissances ont été de 4264, dont 2,166 à Londres.

Un jeune licencié en droit, âgé de seize ans, vient de prêter serment comme avocat à la cour de Montpellier. Il avait été reçu bachelier en lettres et en sciences à douze ans et en même temps qu'il faisait ses études de droit, il avait été reçu parmi les élèves les plus distingués de l'école navale de Brest. Ce jeune homme, d'une intelligence si remarquablement précoce, s'appelle Emmanuel de Ricard.

On lit dans le *Napoléonien de France* :

Un terrible accident est arrivé samedi aux forges d'Aubin (Le Gua), appartenant à la compagnie d'Orléans. Vers une heure et demie du soir une chaudière à vapeur a fait explosion ; ses débris et ceux de cinq autres chaudières qui ont été brisées à leur tour par les éclats de la première ont tué sur le coup quatre ouvriers de l'usine ; plusieurs autres ont été blessés et parmi ces derniers quatre sont dans un état qui inspire de vives inquiétudes.

Il n'est pas besoin de décrire le spectacle douloureux que présentait l'usine après ce sinistre et la consternation qu'il a jetée parmi la population du Gua, d'Aubin et de Cransac.

M. Mengy, ingénieur en chef des mines du département, s'est hâté de se rendre sur les lieux.

On dit que les dégâts matériels s'élevaient à 180,000 francs. La cause de l'explosion est encore inconnue ; on suppose qu'elle a été déterminée par le manque d'alimentation, ou bien par l'excès de vapeur donné à la chaudière. Une enquête est ouverte sur ce déplorable événement.

Le *Messenger* de Toul annonce qu'une chaudière a éclaté, le 1er mars, dans la distillerie d'eau-de-vie de M. Kildeschewski, établie dans le village de Solodilow, (gouvernement de Toula), et que dix ouvriers qui se trouvaient en divers endroits de l'établissement ont été victimes de cette explosion. Huit d'entre eux, horriblement mutilés, sont morts aussitôt après avoir reçu la sainte communion.

Un petit garçon, qui s'était assis sur la chaudière pour se réchauffer n'a pas même été retrouvé et le chauffeur gisait sans vêtements et sans chaussures à soixante mètres du point où il se trouvait au moment de l'explosion. Son corps était horriblement défiguré. Le conducteur mécanicien qui, au moment de l'explosion, se tenait dans une pièce séparée par un mur, du lieu de la catastrophe, ainsi que les autres ouvriers ont été plus ou moins blessés. La cause de ce désastre est inconnue.

Melbourne (Australie) va bientôt avoir une exposition pleine d'attraits pour les ladies et les miss anglaises. Il s'agit de pierres précieuses et de diamants qui, depuis cinq ou six ans, ont été trouvés dans diverses parties de la colonie Victoria et dont quelques-uns sont d'une eau très-pure et de grande valeur.

Encore une mort occasionnée par l'abus des liqueurs fortes. Dimanche matin, M. Maugin, courtier d'assurances, âgé de 26 ans, après avoir bu outre mesure, entra chez un marchand de vin, rue du Gard, à Batignolles, et absorba force petits verres. Bientôt on le vit pâlir, et il tomba tout à coup pour ne plus se relever. Un médecin appelé à constater ce décès a déclaré que la mort avait eu pour cause un excès de boisson.

On lit dans *l'Italie* de Turin :

La neige accumulée sur les branches des cypres qui se trouvent dans le jardin du collège Caccia, a déterminé hier au soir la rupture des deux grosses branches qui sont tombées dans la rue de l'ospedale. Cinq personnes qui passaient au moment de l'accident ont été plus ou moins gravement atteintes.

L'Echo de l'Aisne parle d'une succession qui rappelle le fantastique héritage Rennepont, dans le *Jeû-Errent*, sinon la fameuse succession Bonnet : « Il est peu de personnes dans notre arrondissement, dit ce journal, qui n'aient entendu parler de Jean Thierry, dont la fortune colossale a fait tant de bruit au siècle dernier, et qui, né à Paris dans une condition bien humble, quitta son pays, passa en Italie, et conduit par son heureuse étoile fit connaissance, en la ville de Brescia, à l'auberge de la Tour, d'un riche marchand, grec de nation, qui, voyant son intelligence, l'employa pour son commerce, le prit en affection, et plus tard, se l'étant associé, lui laissa tous ses biens ors de son décès. A son tour, Jean Thierry mourut à Venise en 1676 ou 1696 à l'âge de quatre-vingt-seize ans, laissant un testament fait en 1684, appelant ses héritiers à se partager un total de richesses estimé à 56 millions 909,000 livres et dont voici le détail :

Trois maisons jointes ensemble près du palais du Doge, un million 800 mille livres ; 2° deux autres maisons dans l'île de Corfou, près de l'église Saint-Spiridon, 800 mille livres ; 3° une maison de campagne sur le canal de Nopadour, affermée et louée 8 mille livres ; 4° un sac plein d'or massif de quatre pieds de long et autant de largeur en lingots, 31 millions ; 5° 80 mille douzains d'argent à 8 livres, 400 mille livres ; 6° 50 mille louis d'or sur l'Hôtel de Ville de Paris, un million 200 mille livres ; 7° 6 barils de poudre d'écu, un million 960 mille livres ; 8° 6 carrosses et échelles qui sont dans l'île de Corfou, 9 mille livres ; 9° 2 cassettes ou vases d'argent pesant chacune 200 livres, 40 mille livres ; 10° 6 cassettes de chandeliers d'argent, pesant chacune 300 livres, 180 mille livres ; 11° 2 petits sacs de pierres précieuses qui se montent à 3 millions ; 12° 3 valises neuves chargées de pierres précieuses, qui arrivèrent après la mort de Thierry, 6 millions ; 13° 17 lits de différentes étoffes et couleurs et autres meubles ; 14° 4 tiroirs petits et grands ; 15° 10 armoires et commodes et beaucoup de batterie de cuisine ; 16° enfin 161 fauteuils ornés d'or et d'argent et d'autres meubles d'appartement en quatre espèces formant un objet de 400,000 livres. Le total de ces richesses se monte à 56 millions 909,000 livres.

Depuis cette époque, on conçoit à quelle somme fabuleuse a dû s'élever ce modeste capital. Le testament de Jean Thierry ne fut guère connu en France qu'un siècle après et fit naître de nombreuses réclamations, toutes sans résultats, tant pour l'existence incertaine de cette riche succession qu'à cause de l'impossibilité où se trouvait chaque demandeur de fournir des pièces exactes de son degré de parenté. A l'heure qu'il est, si l'on en croit certaines personnes, ces réclamations se renouvellent ; des lettres ont, dit-on, été adressées à diverses notabilités de notre ville pour demander des actes établissant les droits de ceux qui se présentent encore comme héritiers. Tout récemment, le 6 février dernier, une réunion des soi-disant héritiers Thierry a eu lieu à Ludwigschafen, province de Luxembourg (Belgique). Une seconde réunion doit avoir lieu le 31 juillet prochain à l'hôtel d'Allemagne, dans la même ville, pour examiner les titres et les documents et prendre des résolutions ultérieures. Les renseignements qui nous sont parvenus au sujet de la réunion du 6 février, dit *l'Echo du Luxembourg*, journal d'Arlon, nous font le devoir de recommander à ceux de nos compatriotes qui pourraient avoir des droits à cette succession de se montrer très-circospects et de ne consentir, à des avances de fonds, qu'à très-bon escient.

BULLETIN FINANCIER.

Vendredi 7 avril. — Le marché est moins animé. Beaucoup de spéculateurs jugent prudent de réaliser les bénéfices acquis. De là un léger mouvement de réaction dont souffrent surtout les valeurs du Mobilier. Les chemins ont aussi légèrement faibli. En revanche l'Italien est très ferme. Les consolidés anglais sont venus en baisse de 1/4, probablement par suite de la notable diminution dans la réserve des billets constatée par le bilan de la banque d'Angleterre.

La Bourse est lourde en clôture. La rente ouverte à 67,30 reste à 67,80 en baisse de 15 c. sur hier. L'Italien finit à 65,95, son cours le plus élevé après avoir fait 65,80. Le Mobilier a fléchi de 835 à 821,25 pour finir à 826,25. L'Espagnol a fléchi de son coté de 572,50 à 565 pour finir à 568,75. L'Orléans reste à 880, après 365, le Nord à 1066,25 après 1070, l'Est à 532,50 après 537,50, le Midi à 612,50 après 616,25 et l'Ouest à 537,50, après 540. Le Lyon est très ferme de 980 à 983,75. Les Autrichiens restent à 441,25, les Lombards à 555, les Sardes à 305, les Romains à 272,50, Saragossa à 392, 50 et les Nord d'Espagne à 306,25.

Les actions de la Compagnie Immobilière ont fléchi de 645 à 536,25 pour se relever à 340. Les transatlantiques finissent à 537,50. L'Emprunt Mexicain (coupon détaché) a varié de 51 à 50 3/4. Cours moyen du comptant : 3 0/0 67,65, 4 1/2, 95,33 1/2.

Banque de France, 5,555.

Le compte-rendu de la compagnie d'assurances sur la vie *The Graham* constate pour l'année 1864, les résultats suivants : Affaires proposées à la Compagnie dans l'année. 47,424,121 Affaires acceptées par la Co. 38,766,325 Sinistres payés. 1,267,393

Indépendamment de son capital actionnaire, des capitaux versés pour constitution de rentes viagères et des dépôts, la Compagnie possède un fonds d'assurances net de plus de 12,500,000.

La somme affectée à la dernière répartition de bénéfices a été de un million de francs. La prochaine répartition aura lieu à la fin de la présente année (1865).

La Compagnie est établie en France depuis plus de dix ans. Elle est représentée à Roubaix par M. Goudeman, rue Blanche-maille, 50.

Il s'est vendu plus de trente mille exemplaires de *l'Histoire de France illustrée*, de MM. Bordier et Charton. On y apprend l'histoire rien qu'en suivant du regard les nombreuses gravures représentant les faits et les hommes les plus célèbres, d'après les sources les plus certaines et dans le meilleur ordre. Le désir consciencieux d'être utile qui a dirigé l'exécution de cet ouvrage est le thème qui a si bien réussi dans les *Voyageurs anciens et modernes et Magasin pittoresque*.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.